

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 15 DECEMBRE 2020 A 19h (Salle Polyvalente - Rue de Braunsbach)

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Philippe PATEY, Mme Danielle BONNIN, M. Patrick PEYROUX, Mme Valérie POIGNANT, M. François NGUYEN LA, Mme Alexandra ROUCHER, M. Jean-Luc CHATRY (Adjoints), M. Bernard PIERRE-EUGENE (Conseiller Municipal Délégué), Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Serge COMPAORÉ, M. Benoît COQUELET, M. Christophe DELAVAUT, Mme Nythia FOISNET, Mme Jocelyne JEAN, Mme Catherine LACROIX-KARIDA, Mme Séverine LAFLEUR (arrivée à 19 h 10), M. Julien MACOUIN, Mme Marie-Odile MATHIEU, Mme Sandrine MORIN, M. François MORISSET, M. Yannick QUINTARD, Mme Florence SAINT-LYS et Mme Catherine SIMON (Conseillers Municipaux).

Absentes excusées donnant pouvoir : Mme Aurélie BERGER donne pouvoir à Mme Catherine LACROIX-KARIDA, M. Olivier BEULET donne pouvoir à M. Eric MARTIN, M. Jacques DESCHAMPS donne pouvoir à M. Eric MARTIN.

Secrétaire de séance : M. Julien MACOUIN

Assistent : Mme Sylvie LEGROS, Messieurs Pierre BAZIN, Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Monsieur Eric MARTIN, Maire, souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux ainsi qu'au correspondant de presse. Il indique que les débats sont diffusés en direct, en audio, par le biais de l'application Zoom.

M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et indique que le quorum est atteint.

M. Julien MACOUIN est désigné secrétaire de séance. Le secrétaire de séance vérifie que le quorum est atteint, et confirme la validité des procurations.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 17 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Monsieur le Maire informe le Conseil des principales décisions prises dans le cadre des délégations prévues, conformément aux articles L-2122-22 et L-2122-23 et à la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 :

- Décisions du 12 novembre 2020 :
 - Signature avec l'entreprise TECHNI FROID de Châtellerauld pour le remplacement du coupe-pain du restaurant scolaire de l'école élémentaire, pour un montant de 1 333.54 € HT, soit 1 600.25 € TTC ;
 - Signature avec l'entreprise SIGNAUX GIROD de La Crèche (Deux-Sèvres) pour la refonte de la signalisation d'information locale, pour un montant de 53 481.52 € HT, soit 64 177.82 € TTC ;
 - Signature avec l'entreprise R2M de Vouillé pour l'achat d'une remorque, pour un montant de 2 509.00 € HT, soit 3 010.80 € TTC ;

- Décision du 24 novembre 2020 : signature avec l'entreprise CAP MOTOCULTURE de Vivonne pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée, pour un montant de 14 550.00 € HT, soit 17 460.00 € TTC ;

1 - AFFAIRES GENERALES

- **Modification de la composition des commissions municipales et extramunicipales**

Monsieur Le Maire rappelle que par une délibération en date du 16 juin 2020, le Conseil Municipal a décidé de la création et de la composition des commissions municipales et extramunicipales, conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. La liste des commissions a été modifiée par une délibération en date du 17 novembre 2020.

Il indique qu'il convient de procéder à de nouvelles modifications, notamment en raison du souhait de M. Serge COMPAORE de s'impliquer plus activement dans la Commission de la Transition Écologique, du Développement Durable, de l'Environnement et du Cadre de Vie et de la demande de Mme Sandrine MORIN de se désengager de certaines commissions (Transition Écologique, du Développement Durable, de l'Environnement et du Cadre de Vie ; Vie Scolaire).

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire précise que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations. Il propose donc de confirmer la création des commissions suivantes et d'arrêter le nombre de membres et leurs noms comme suit :

Commission de la Transition Écologique, du Développement Durable, de l'Environnement et du Cadre de Vie (11 membres)

Président : Eric MARTIN

Vice-président : Philippe PATEY

Membres : Serge COMPAORE, Valérie POIGNANT, François MORISSET, François NGUYEN LA, Jacques DESCHAMPS, Yannick QUINTARD, Marie-Odile MATHIEU, Julien MACOUIN et Jean-Luc CHATRY

Commission Vie Scolaire (8 membres)

Président : Eric MARTIN

Vice-présidente : Danielle BONNIN

Membres : Olivier BEULET, Catherine SIMON, Florence SAINT-LYS, Jean-Luc CHATRY, Bernard PIERRE-EUGENE et Jocelyne JEAN

Commission Ressources Humaines (8 membres)

Président : Eric MARTIN

Vice-présidente : Danielle BONNIN

8 Membres : Virginie CARRETIER-DROUINAUD, Catherine SIMON, François NGUYEN LA, Florence SAINT-LYS, Christophe DELAVault et Bernard PIERRE-EUGENE

Commission Finances (11 membres)

Président : Eric MARTIN

Vice-président : Patrick PEYROUX

Membres : Nythia FOISNET, Alexandra ROUCHER, Philippe PATEY, François NGUYEN LA, Benoit COQUELET, Jean-luc CHATRY, Danielle BONNIN, Valérie POIGNANT et Sylvie LEGROS

Commission Vie Culturelle, Tourisme et Animations (6 membres)

Président : Eric MARTIN

Vice-présidente : Valérie POIGNANT

Membres : Alexandra ROUCHER, Séverine LAFLEUR, Aurélie BERGER et Catherine LACROIX-KARIDA

Commission Patrimoine Bâti, Voirie et Urbanisme (9 membres)

Président : Eric MARTIN

Vice-président : François NGUYEN LA

Membres : Valérie POIGNANT, Patrick PEYROUX, Bernard PIERRE-EUGENE, Christophe DELAVault, Philippe PATEY, Yannick QUINTARD et Julien MACOUIN

Commission Vie Commerciale et Artisanale, Proximité et Vie Citoyenne (6 membres)

Président : Eric MARTIN

Vice-présidente : Alexandra ROUCHER

Membres : Sandrine MORIN, Séverine LAFLEUR, Marie-Odile MATHIEU et Catherine SIMON

Commission Jeunesse, Sport et Vie Associative (12 membres)

Président : Eric MARTIN

Vice-président : Jean-Luc CHATRY

Membres : Virginie CARRETIER-DROUINAUD, Olivier BEULET, François MORISSET, Catherine SIMON, Alexandra ROUCHER, Christophe DELAVault, Julien MACOUIN, Catherine LACROIX-KARIDA, Pierre BAZIN et Sylvie LEGROS

Commission du Marché

Président : Eric MARTIN

6 Membres élus : Alexandre ROUCHER, Sandrine MORIN, Séverine LAFLEUR, Olivier BEULET, Yannick QUINTARD, et Julien MACOUIN

Autres membres non élus :

- Un représentant de l'Association des Commerçants non sédentaires (Julien GAILLARD)
- Un représentant de l'Association Vivre et Entreprendre en Haut-Poitou (Thierry BARATTE)
- Deux représentants des clients du marché désigné par M. Le Maire (Mme Martine MONTIER et M. Philippe BROTHIER)
- 3 représentants des commerçants du marché (Mmes Anne GIRAUD et Anne-Marie ROMANKOW, M. Philippe VITRE)
- Le placier (Frédéric CHAUVEAU) et le suppléant (Aurélien THIOULET)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 26 voix pour et une abstention (Mme Sandrine MORIN) :

- D'approuver la création et la composition des commissions telles que présentées ci-dessus,
- De ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour la désignation des membres.

2 - FINANCES

- **Admission en non-valeur de produits irrecouvrables**

M. Patrick PEYROUX expose au Conseil Municipal que la Trésorerie de Vouillé a fait état d'un certain nombre de recettes qu'elle n'a pu recouvrer, malgré les poursuites effectuées.

La liste des admissions en non-valeur, arrêtée à la date du 3 décembre 2020, s'élève à 1 787.06 € (dont 681.92 € pour l'assainissement, 1105.14 € pour la cantine et la garderie) ;

La commune ayant transféré son budget annexe assainissement au syndicat Eaux de Vienne, il est précisé au Conseil Municipal, que pour les effacements de dettes au titre de l'assainissement, un titre de recettes sera établi à l'encontre du syndicat qui reversera ainsi à la commune le montant des recettes non recouvrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- L'admission en non-valeur de dettes sur le budget principal pour un montant total de 1 787.06 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

- **Tarifs des services publics : modification du tarif de location des salles**

M. Patrick PEYROUX rappelle que les associations de Vouillé peuvent disposer du prêt gratuit d'une salle communale chaque année, pour la tenue de leur assemblée générale, excluant les vendredi, samedi et dimanche.

Il indique que la Commission Jeunesse, Sport et Vie Associative propose d'étendre exceptionnellement, pour 2021, cette gratuité pour toute la semaine, incluant le samedi et le dimanche, compte tenu des difficultés rencontrées par les associations dans le contexte sanitaire actuel.

Afin de permettre également aux associations de reconstituer la trésorerie nécessaire à leur fonctionnement, la Commission propose d'accorder une location à demi-tarif une fois par an pour l'organisation de manifestations (loto, gala, repas...).

M. Jean-Luc CHATRY fait état de l'avis unanime de la Commission pour cette mesure qui permettra de soutenir la trésorerie des associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les mesures exceptionnelles de mise à disposition des salles en 2021, telles que présentées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

3 - VIE LOCALE

- **Prolongation de l'exonération des loyers de deux commerçants hébergés dans des locaux communaux**

Mme Alexandra ROUCHER rappelle que par une délibération en date du 16 juin 2020, le Conseil Municipal a décidé d'exonérer de loyer les quatre commerces hébergés dans les bâtiments communaux en centre-bourg sur la période allant du 17 mars au 31 décembre 2020.

Afin de lutter contre la progression du virus, une nouvelle période de confinement a débuté dans la nuit du 29 octobre dernier.

L'ensemble des commerces qui étaient jusque-là fermés, ont pu réouvrir le 28 novembre dernier.

Au niveau local, cette seconde période de fermeture s'est traduite par une dégradation de la situation financière des commerces, et notamment de deux commerces de centre-bourg locataires de bâtiments municipaux qui ont dû cesser leur activité : Little Nath et A fleur d'Eau.

Compte tenu de leur situation, ces deux commerces ayant déjà été fortement impactés par la première période de confinement, Mme Alexandra ROUCHER propose de les exonérer de loyers pour le mois de janvier 2021, sachant que malgré les fêtes de fin d'année, la période reste difficile.

Le montant des loyers est le suivant :

Immeuble	Activité	Loyer HT (mars 2020)
2 place de l'Eglise	Little'Nath	294.38 €
5 place François Albert	A Fleur d'Eau	593.41 €

M. le Maire insiste sur la nécessité d'apporter un soutien à nos commerçants, en cette période difficile.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'exonération des loyers des deux commerces susvisés hébergés dans des bâtiments communaux en centre-bourg, pour le mois de janvier 2021,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

4 - PATRIMOINE BATI, VOIRIE ET URBANISME

- **Acquisition de parcelles à la Bisquinerie pour des plantations de haies en collaboration avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne**

M. Philippe PATEY indique que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur, prévoit la plantation de 750 mètres linéaires de haies par an.

Il rappelle que par délibération du 15 septembre dernier, le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'aliénation du chemin rural N°147 situé à la Bisquinerie. En échange d'une cession aux agriculteurs concernés, il a été convenu que des parcelles puissent être acquises par la Commune pour permettre une meilleure gestion des eaux pluviales sur le secteur de la Bisquinerie, très impacté par plusieurs inondations récentes, mais aussi pour des plantations de haies, conformément aux préconisations du PADD.

Cette opération permettra la plantation d'une haie double de 200 m de long, en bordure du hameau de la Bisquinerie, par acquisition de plusieurs parcelles. Outre la constitution d'un habitat pour la faune sauvage, elle servira de « zone tampon » entre les habitations et les espaces cultivés.

Par ailleurs, l'acquisition d'une autre parcelle au lieu-dit la Bouriquetterie, permettra la plantation d'une haie à trois rideaux, sur 80 m de long.

Au total, ce sont donc 280 mètres linéaires de haies, soit 368 arbres et arbustes, qui seront plantés dans le cadre de cette opération, avec le concours de l'Association Communale de Chasse Agréée de Vouillé qui fournira et plantera les végétaux avec l'aide des services municipaux, comme cela a été fait sur des opérations précédentes (Bisquinerie, Route de Neuville, Charbonneau...).

Etat des parcelles à acquérir après division :

Propriétaires	Adresses	Parcelles	Contenance en m ²	Valeur d'achat en €	Montant de la transaction en €
M. ANDRE Eric	Les Hautes Forêts 86190 Boivre - la Vallée	ZT - 93	373	0.50	186.50
		ZT - 95	68		34.00
Mme. THEBAULT Anne/ EPSE BLANCHARD	Les Mares 86190 Vouillé	ZT - 89	496		248.00
		ZT - 91	58		29.00
M. JOLTREAU Jean-Michel	10 rue de Foiterie 86190 Vouillé	ZV - 82	650		325.00
Total			1645		822.50

La valeur d'achat de 0,50 €/m² est basée sur l'estimation réalisée par la Direction Départementale des Finances Publiques dans le cadre de la cession du chemin rural n°147. Le montant total des acquisitions s'élève à 822,50 €.

M. le Maire indique que le prix correspond à celui constaté pour la vente de terres agricoles, sur le secteur.

M. Jean-Luc CHATRY précise que 200 mètres plantés en haie double, ne sont pas comptabilisés pour 400 mètres de haie, mais pour 200 mètres, au regard des préconisations du PADD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition des terrains mentionnés ci-dessus à usage de plantations de haies pour un montant de 822,50 €,
 - D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.
- Renouvellement de la convention pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme avec la Communauté de Communes du Haut-Poitou

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.422-1 et suivants, les articles R.410-4 et suivants et les articles R.423-14 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-4-2, L.5211-6, L.5211-9 et L.5214-23,

M. François NGUYEN LA rappelle que, suite à la fusion des Communautés de Communes du Mirebalais, du Neuvilleois et du Vouglaisien, le service instructeur des autorisations d'urbanisme créé par le Neuvilleois, a été progressivement étendu aux autres Communes membres de la Communauté de Communes du Haut-Poitou dotées de documents d'urbanisme.

Par délibération en date du 16 mai 2017, le Conseil Municipal de Vouillé a autorisé M. le Maire à signer la convention pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme avec la Communauté de Communes du Haut-Poitou et les Communes concernées. M. François NGUYEN LA indique que ladite convention arrive à échéance le 31 décembre 2020 et qu'il convient donc de la renouveler.

Il fait état du bon fonctionnement du service et d'un coût de traitement des dossiers inférieur à celui pratiqué par l'Agence des Territoires, avant juillet 2017 : 113,85 € pour un EPC (Equivalent Permis de Construire) au lieu de 220 €.

Les modifications intégrées dans la nouvelle convention (indiquées en grisé dans la convention jointe) portent essentiellement sur les modalités de remboursement détaillées à l'article 9 : un acompte et le solde, au lieu de 4 acomptes et le solde.

De plus, les autorisations de travaux seront désormais facturées à 0,2 EPC (Equivalent Permis de Construire).

M. François NGUYEN LA communique le nombre d'autorisations de travaux instruites pour Vouillé : 2 en 2020, 1 en 2019 et 4 en 2018. L'impact financier est donc très mineur pour la Commune, ces Autorisations ne concernant que les Etablissements Recevant du Public.

Il rappelle la pondération affectée à chaque type d'actes par rapport à l'instruction d'un permis de construire.

- permis de construire : 1 « équivalent permis de construire »
- permis d'aménager : 1,2 « équivalent permis de construire »
- déclaration préalable : 0,7 « équivalent permis de construire »
- permis de démolir : 0,8 « équivalent permis de construire »
- certificat d'urbanisme d'information (a) : 0,2 « équivalent permis de construire »
- certificat d'urbanisme pré-opérationnel (b) : 0,4 « équivalent permis de construire »
- autorisation de travaux : 0,2 « équivalent permis de construire »

En réponse à une question de Mme Valérie POIGNANT, M. François NGUYEN LA rappelle que le coût d'instruction ne peut pas être imputé au demandeur, et qu'il est donc à la charge de la Commune.

En réponse à une question de M. François MORISSET, M. François NGUYEN LA précise qu'en cas de conflit, le contrôle des travaux peut être effectué par un agent assermenté de la CCHP.

En réponse à une question de M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA indique que la convention sera signée pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le renouvellement de la convention à passer avec la Communauté de Communes du Haut-Poitou, jointe en annexe, pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme, à compter du 1^{er} janvier 2021,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

5 - RESSOURCES HUMAINES

- **Modification du temps de travail d'un adjoint technique périscolaire**

Mme Danielle BONNIN indique que la Commune de Frozes va arrêter la mission d'accompagnement dans le bus scolaire des enfants de Frozes à l'École Maternelle de Vouillé, n'ayant plus aucun enfant concerné.

Par conséquent, M. le Maire de Frozes a décidé de supprimer le poste correspondant (adjoint technique à 6/35^{ème}). Mme Danielle BONNIN indique que l'agent concerné exerce aussi des missions pour la Commune de Vouillé à 24,5/35^{ème}. Afin de compenser la perte de temps de travail sur Frozes, elle propose d'augmenter le temps de travail de 9/35^{ème} de ce même agent, sur des missions équivalentes à Vouillé, étant précisé que le trajet du bus scolaire de Vouillé (écarts) est plus long que celui de Frozes, ce qui explique l'augmentation. Cette modification est envisagée pour le 1^{er} janvier 2021.

Il convient de noter que l'agent concerné est favorable à cette proposition et qu'il s'agit d'une personne donnant toute satisfaction dans ses missions. Il n'y aura aucun impact négatif sur son régime indemnitaire, ni sur ses conditions de travail, son lieu de début et de fin de mission.

En complément de son temps de travail actuel dans la Commune de Vouillé (24,5/35^{ème}), l'agent occupera des fonctions dévolues à un agent contractuel dont la mission s'achève le 18 décembre 2020.

Il n'y aura donc aucun impact sur le budget « Ressources Humaines » de la Commune.

Dans sa séance du 2 décembre 2020, le Comité Technique du Centre de Gestion a émis un avis favorable sur ce dossier, de même que la Commission Ressources Humaines de la Commune, dans sa réunion du 23 novembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'augmentation du temps de travail d'un adjoint technique de 24,5/35^{ème} à 33,5/35^{ème} qui va se traduire par la suppression du poste d'adjoint technique à 24,5/35^{ème} et la création d'un poste d'adjoint technique à 33,5/35^{ème},**
 - **De modifier le tableau des effectifs en conséquence,**
 - **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**
- **Recrutement d'un volontaire en service civique pour des missions liées à la protection de l'environnement et au développement durable**

Mme Danielle BONNIN informe le Conseil Municipal que la Commission Transition Écologique, du Développement Durable, de l'Environnement et du Cadre de Vie a souhaité proposer le recrutement d'un volontaire en Service Civique sur des missions liées à la protection de l'environnement et au développement durable, qui seront définies précisément par la Commission, sur la base du référentiel proposé par l'Etat qui prévoit notamment :

- La sensibilisation à la protection de la biodiversité
- La sensibilisation à la responsabilité citoyenne en matière environnementale et aux enjeux environnementaux

Afin de simplifier la gestion administrative et financière du service civique, comme cela a été fait pour l'accueil de volontaires en service civique au CCAS, il est proposé un conventionnement avec la Fédération de la Ligue de l'Enseignement de la Vienne bénéficiant d'un agrément en la matière. Pour ce faire, une affiliation préalable de la commune à la Fédération de la Ligue de l'Enseignement de la Vienne est nécessaire. A titre d'information, la cotisation annuelle s'élevait à 159 € l'année dernière.

Pour rappel, le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, soit 473,04 € en 2020. La structure d'accueil complète cette indemnité par une contribution mensuelle de 107,58 € par mois que la Ligue facturera à la Commune.

En outre, il appartient à cette dernière de désigner un tuteur pour l'accompagnement du jeune.

Le jeune accomplira les missions sur une durée de 8 mois, à raison de 24 h hebdomadaires. La date de début de la mission sera déterminée en concertation avec la Commission Transition Écologique, du Développement Durable, de l'Environnement et du Cadre de Vie.

En réponse à une question de M. Jean-Luc CHATRY, M. Philippe PATEY précise que le tuteur sera un agent de la Commune.

M. Serge COMPAORE s'interroge sur le montant de l'indemnité qui ne permet pas à un jeune d'être autonome, ce qui nécessite d'avoir d'autres sources de revenus.

Mme Dany BONNIN précise que les personnes accueillies précédemment étaient des jeunes, vivant dans le domicile de leur parent. Leur démarche s'inscrivait dans un parcours de formation. Elle rappelle que les jeunes n'exercent leur mission que 24 heures par semaine, et qu'ils peuvent donc avoir une activité complémentaire.

M. Patrick PEYROUX indique que le CCAS accueille une étudiante volontaire en service civique depuis le 2 novembre dernier, dont le tuteur est Mme Nythia FOISNET. Il précise qu'elle dispose d'autres revenus.

M. le Maire souligne l'importance de ces missions qui permet aux jeunes d'avoir une première approche de la vie professionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver la mise en place du dispositif du service civique et l'accueil, à ce titre, d'un(e) volontaire en service civique pour la réalisation des missions liées à la protection de l'environnement et au développement durable, sur la base d'une durée de 8 mois, à raison de 24 heures hebdomadaires,**
- **D'approuver l'affiliation à la Fédération de la Ligue de l'Enseignement de la Vienne et le versement de la cotisation d'adhésion,**
- **D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat à intervenir avec la Fédération Départementale de la Ligue de l'Enseignement et tout acte lié à l'exécution de la présente décision,**
- **De prendre acte des conditions de conventionnement liées à l'accueil des jeunes avec notamment l'organisation d'un tutorat et le versement d'une indemnité mensuelle de 107,58 € à la Fédération Départementale de la Ligue de l'Enseignement qui sera reversée intégralement au jeune en complément de l'indemnité de l'Etat,**
- **D'inscrire les crédits correspondants au budget 2021.**

6 - TRANSITION ECOLOGIQUE, DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

- **Nouveau schéma de collecte des déchets**

M. le Maire fait état de l'importance de ce dossier pour lequel il a souhaité que M. Philippe PATEY puisse faire une présentation, à titre d'information, aux conseillers municipaux.

M. Philippe PATEY présente les principales dispositions du nouveau schéma intercommunal de collecte des déchets.

À partir du 11 janvier 2021, les Points d'Apport Volontaire dédiés aux emballages ménagers seront progressivement retirés. La collecte des emballages s'effectuera par des sacs jaunes collectés tous les 15 jours à côté des bacs d'ordures ménagères.

M. Philippe PATEY fait état de ses interrogations sur le respect des dates de collectes par la population, qui pourrait conduire à la présence fréquente de sacs jaunes sur la voie publique en dehors des jours de collecte.

M. Philippe PATEY rappelle qu'il a été informé tardivement, avec M. Serge COMPAORE, lors d'une réunion organisée le 18 novembre dernier par la Communauté de Communes, que les sacs jaunes devraient être distribués par les communes, ce qui a nécessité la mise en place d'une logistique importante.

Pour Vouillé, la distribution est programmée le mercredi 23 décembre de 17 h à 19 h 30, et le samedi 9 janvier de 9 h à 12 h, en divers lieux de la Commune, avec l'aide des membres du Conseil Municipal. Les sacs seront remis sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. En raison de la crise sanitaire, il n'y aura pas de distribution en mairie. Les aînés récupéreront leurs rouleaux de sacs jaunes lors de la distribution des colis de Noël, du 16/12/20 à la salle polyvalente et lors des distributions de colis à domicile les 17 et 18/12.

Une information municipale a été diffusée auprès de tous les habitants de la Commune.

M. Philippe PATEY indique que la Communauté de Communes a pris du retard dans la diffusion de ses outils de communication, mais que le guide du tri devrait être diffusé rapidement.

Deux rouleaux de 50 sacs jaunes sont prévus par foyer avec un ravitaillement en cours d'année (procédure non déterminée à ce jour).

Distribution aux habitants

Mercredi 23 décembre de 17h à 19h30

Lieux	Elus
Salle polyvalente	Yannick QUINTARD ; Séverine LAFLEUR
Complexe sportif des Maillots	Jocelyne JEAN ; Valérie POIGNANT
Préau de la médiathèque	Alexandra ROUCHER ; Jacques DESCHAMPS
Les Essarts	Serge COMPAORE ; Julien MACOUIN
Préau de la salle de Traversonne	Patrick PEYROUX ; Philippe PATEY

Samedi 9 janvier de 9h à 12h

Lieux	Elus
Marché	François MORISSET ; Alexandra ROUCHER ; Jacques DESCHAMPS
Complexe sportif des Maillots	Serge COMPAORE ; Valérie POIGNANT
Les Essarts	Julien MACOUIN ; Catherine SIMON
Préau de la salle de Traversonne	Philippe PATEY ; Yannick QUINTARD

En réponse à une question de Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Philippe PATEY rappelle que les habitants devront présenter un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

En réponse à une question de Mme Marie-Odile MATHIEU, il indique que le nom des personnes sera noté pour limiter le risque de fraude.

Mme Valérie POIGNANT précise qu'à l'image des distributions de masques, le risque est limité, et que la mise en réseau que nécessiterait la tenue d'un registre nominatif informatisé, ne paraît pas justifiée au regard des enjeux. Certaines familles ne se déplaceront pas.

M. Philippe PATEY indique que les habitants de notre commune peuvent mandater un voisin pour venir retirer les sacs.

En réponse à une interrogation de M. François MORISSET sur les personnes qui ne se déplaceront pas, M. Philippe PATEY rappelle l'importante campagne de communication lancée par la Commune dans la presse, sur l'application mobile, les réseaux sociaux, par voie d'affichage....

Il n'est pas prévu de distribution en mairie compte-tenu du contexte sanitaire.

En réponse à une question de M. Patrick PEYROUX sur la fourniture des sacs à l'Ehpad, M. Philippe PATEY indique qu'il conviendra d'adapter le nombre de sacs en fonction du volume d'emballage produit.

Il précise qu'il n'est pas favorable à la mise à disposition en libre-service.

M. le Maire rappelle l'importance de ce dossier qui va voir l'harmonisation des pratiques de collecte des déchets sur l'ensemble du territoire intercommunal. Les colonnes de verre et de papier seront maintenues sur les points d'apport volontaire.

M. le Maire insiste sur la nécessité de produire moins de déchets.

7 - JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

- **Demandes de subventions présentées par les associations suivantes :**

- **Taekwondo « Valvert »**

M. Jean-Luc CHATRY fait état d'une demande de financement pour relancer l'activité « Taekwondo » à Vouillé, en s'appuyant sur le club de Valvert. Une vingtaine de pratiquants sont concernés. Des animations vont être engagées auprès des jeunes.

Le Club a formulé une demande de 1 500 €. La Commission a émis un avis favorable pour un financement de 500 €. Il rappelle que le Club a perçu une subvention de 1200 € en 2016 et 2017.

- **« Les Martins Jarryx »**

M. Jean-Luc CHATRY rappelle que le Raid 4L Trophy est un raid automobile solidaire destiné aux jeunes de moins de 28 ans et couru exclusivement en Renault 4. La 24^{ème} édition devait se dérouler du 18 au 21 février 2021, principalement au Maroc. Compte-tenu de la crise sanitaire, la manifestation a été reportée du 26 avril au 6 mai 2021.

Les deux volets solidaires de cette manifestation sont le soutien de la scolarité dans la région sud-marocaine et l'action en faveur de la Croix Rouge française.

Il fait état de la demande de subvention exceptionnelle de l'association « Les Martins Jarryx » pour leur participation au « 4L TROPHY ». Il indique que l'un des deux participants est un jeune de la Commune.

Il rappelle que la Commune de Vouillé a déjà apporté un soutien de 500 € pour des opérations similaires. Il indique que le partenariat se traduira par une valorisation du soutien de la Commune, dans toutes les actions de communication engagées par l'Association. La Commission a émis un avis favorable pour ce financement à hauteur de 500 €, sous réserve du maintien de la manifestation.

M. le Maire ne prend pas part aux débats et au vote, son fils étant membre de l'Association.

- **Centre Socio Culturel La Case**

M. Jean-Luc CHATRY rappelle que le Centre Socio Culturel La Case, organise une activité d'aide aux devoirs pour une vingtaine d'enfants de Vouillé (écoles élémentaires publique et privée), dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS). Compte tenu des travaux en cours dans les locaux du CSC, l'activité est actuellement délocalisée dans des locaux de l'Etablissement Scolaire La Chaume-La Salle. Il rappelle que pendant le confinement du printemps dernier, un suivi des familles en difficulté a été maintenu et que l'activité qui s'arrête traditionnellement début-juin, a été prolongée jusqu'à la fin-juin.

Pour plus de fonctionnalité, le CLAS sera organisé dans les salles des associations du gymnase de Braunsbach, à compter du 4 janvier, pendant toute la durée des travaux du CSC.

M. Jean-Luc CHATRY propose de reconduire l'enveloppe versée annuellement par la Commune, d'un montant de 6 300 €, en soutien au CSC dans cette période difficile.

Par ailleurs, il indique que la Commune participe chaque année au financement du transport des enfants de Vouillé, à l'Accueil de Loisirs de Quincay, tous les mercredis.

Le coût total du transport pour l'année scolaire est habituellement de 4 500 €, la Commune contribuant à hauteur de 2 100 €. Pour l'année scolaire 2019-2020, 6 transports (sur 35 mercredis) ont été annulés, le coût total de la prestation étant évaluée à 3 800 €.

M. Jean-Luc CHATRY propose de maintenir la participation communale à 2 100 € pour l'année scolaire 2019-2020.

Mme Dany BONNIN précise que l'accueil dans les salles municipales sera plus économique.

Elle fait état d'un effectif tournant de 20 élèves chaque soir, pour 25 à 30 enfants différents accueillis régulièrement. Un soutien a été apporté aux enfants en difficulté pendant le confinement.

- Association des Commerçants non Sédentaires de la Vienne

M. Jean-Luc CHATRY indique que chaque année la Commune de Vouillé verse une subvention de fonctionnement à l'Association des Commerçants non Sédentaires de la Vienne, qui regroupe les commerçants des marchés de la Vienne, pour mener notamment des animations, en partenariat avec les communes d'accueil.

Le montant de la subvention correspond à 5% des droits de place collectés l'année précédente sur les marchés hebdomadaires de Vouillé : soit $11\,487.35\text{ €} \times 5\% = 574\text{ €}$.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'octroi des subventions suivantes :
 - 500 € au Taekwondo « Valvert »
 - 500 € à l'association « Les Martins Jarryx » (M. le Maire ne prend pas part au débat et au vote de cette subvention)
 - 8 400 € au Centre Socio Culturel La Case (6 300 € pour le CLAS et 2 100 € pour le transport du mercredi à l'Accueil de Loisirs)
 - 574 € à l'Association des Commerçants non Sédentaires de la Vienne,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

M. le Maire remercie le Conseil Municipal pour son soutien à l'association « Les Martins Jarryx ». Il indique qu'il s'agit d'un projet tuteuré dans le cadre de la formation de deux étudiants de l'IUT- GEA de Poitiers. Le budget total s'élève à 7 800 € incluant l'achat et la rénovation de la voiture. L'association effectue une recherche active de sponsors. Le Département est également partenaire. La voiture pourra être présentée avant le départ.

Une vidéo sera réalisée pendant la course, pour une présentation lors de la soirée des bénévoles.

8 - POINT DIVERS

• Information sur la constitution du Comité Local Haut-Poitou Est

M. Philippe PATEY indique qu'un Comité Local Haut-Poitou Est a été mis en place par Eaux de Vienne dans le cadre de sa nouvelle gouvernance.

Il rappelle que la compétence Eau et Assainissement est désormais transférée aux intercommunalités.

Avec 400 agents, Eaux de Vienne gère l'eau potable, l'assainissement (collectif et non collectif) ainsi que la protection incendie, dans la plupart des communes de la Vienne.

M. Philippe PATEY indique qu'Eaux de Vienne a souhaité maintenir un lien avec les communes en mettant en place des comités locaux dans lesquels chaque commune est représentée (2 représentants titulaires pour Vouillé).

Il indique qu'il sera candidat pour être coordonnateur du Comité Local Haut-Poitou Est.

Le Comité Local participe à l'élaboration des programmes de travaux. La présence des communes est donc importante.

Le coordonnateur fait remonter les informations aux instances départementales.

M. Philippe PATEY fait état de 2 à 4 réunions par an, la prochaine étant prévue en février ou mars 2021.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le **mardi 26 janvier à 19 h**, Salle Polyvalente, pour le Débat d'Orientations Budgétaires.

M. le Maire rappelle que la mise sous pli de l'agenda et du bulletin annuel aura lieu le mardi 29 décembre à 17 h 30 dans la salle polyvalente, dans le respect des gestes barrières. La distribution sera réalisée par les élus début janvier.

M. le Maire confirme que la situation sanitaire ne permettra pas d'organiser la traditionnelle cérémonie des vœux début janvier.

M. le Maire souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année aux élus et personnes présentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 20 h 10.